



## Des garanties qui ne s'arrêtent pas à votre porte !

**V**ous venez d'acquérir une serrure, un bloc-porte blindé ou un cylindre de haute sûreté Fichet.

En cas de nécessité, votre Point Fort Fichet, grâce à votre carte personnelle de propriété, commandera à notre usine des clés supplémentaires. Sécurité oblige !

# Garantie contractuelle



## Conditions générales

Indépendamment de la garantie légale de conformité visée à l'article L.211-4 à L.211-14 du Code de la consommation et de la garantie légale des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code Civil conformément aux dispositions de l'article L. 211-13 du Code de la Consommation, les produits Fichet et Point Fort installés par un Point Fort Fichet sont contractuellement garantis à partir de la date figurant sur la facture émise par ce Point Fort Fichet :

- pour les cylindres 787 et F3D Fichet : 2 ans pièces et main-d'œuvre,
- pour les serrures mécaniques Fichet et Point Fort : 10 ans pour les pièces (hors cylindres) et 2 ans pour la main-d'œuvre,
- pour la serrure électromécanique des portes G375M et G-Tech : 2 ans pour les pièces.
- le bloc-porte G-Tech, à vocation plus industrielle, bénéficie d'une garantie de 2 ans pour les pièces.
- pour les blocs-portes : 10 ans pour les pièces (hors cylindres) et 2 ans pour la main-d'œuvre sauf :
  - le revêtement et les décors qui bénéficient d'une garantie de 2 ans à l'exclusion des revêtements non fournis par ASSA ABLOY Côte Picarde, des impacts, des griffures ou rayures, de la corrosion due à la proximité de bord de mer, et des dommages résultant de l'usage de produits d'entretien inappropriés (utiliser seulement un chiffon doux et de l'eau),
  - blocs-portes pour appartement, pour cave et de communication intérieure exposés aux intempéries,
- pour les équipements (plaques, poignées, boutons, pommeaux) à l'exclusion des impacts, des griffures ou rayures, de la corrosion due à la proximité de bord de mer, et des dommages résultant de l'usage de produits d'entretien inappropriés (utiliser seulement un chiffon doux et de l'eau) : 5 ans (pièces)
- pour les vitrages, sauf impacts : 10 ans (pièces)
- pour les portes de garage : 5 ans (pièces)



## Particularités

Pour que la garantie contractuelle s'exerce, il est nécessaire :

- que vous conserviez votre facture,
- que vous utilisiez votre produit selon les recommandations de la page 1.

## Cas d'exclusion de la garantie des clés et cylindres

- les pannes ou dommages qui seraient la conséquence :
  - du non respect des consignes d'utilisation, d'une faute de l'utilisateur ou d'un défaut d'entretien
  - d'une intervention, de la réalisation de travaux ou de l'installation de pièces par un intervenant n'appartenant pas au Réseau Point Fort Fichet
  - d'un défaut ou d'une dégradation du bâti ou du mur existants

## ■ Incidents relevant de cas fortuits ou de cas de force majeure.

Sont assimilés à ces événements : la dégradation volontaire, la tentative d'effraction ainsi que tout autre événement à caractère catastrophique.

### IMPORTANT

*La présente garantie se limite à remédier à un éventuel défaut de fonctionnement de l'installation ou du produit et est indépendante d'un éventuel vice caché.*

*En outre elle ne saurait, en aucun cas, dispenser l'utilisateur de prendre, pendant les périodes d'interruption de fonctionnement correspondante, toutes les mesures de sécurité de remplacement qui s'imposent, du fait de la défectuosité du produit, pour la sauvegarde des biens et la sécurité des personnes. Ces mesures resteront toujours à l'initiative et à la charge de l'utilisateur.*

*Toute intervention requise par un client pour un cas s'avérant exclu de la garantie lui sera facturée selon les tarifs en vigueur.*



## Forfait "Vol ou perte de clés"

Conscient des risques encourus et afin de vous satisfaire pleinement, ASSA ABLOY Côte Picarde vous offre **un forfait de 100 Euros TTC en cas de vol ou de perte de clés Fichet.**

### Bénéficiaire

Le Bénéficiaire est le client désigné sur la facture du Point Fort Fichet (ou les héritiers du client ou toute personne disposant d'un pouvoir du client).

### Objet du forfait "Vol ou perte de clés"

Grâce au Forfait "VOL OU PERTE DE CLES" ASSA ABLOY Côte Picarde vous rembourse à concurrence de 100 euros TTC, le montant de la facture de remplacement du cylindre et des clés Fichet lorsque les clés ont été perdues ou volées.

### Conditions

Le remplacement doit être effectué par un concessionnaire Point Fort Fichet

Le cylindre et les clés de remplacement doivent être de marque Fichet ou Point Fort.

### Comment bénéficier de ce forfait ?

Après la perte ou le vol d'une ou plusieurs clés, vous devez obligatoirement adresser, dans les huit (8) jours de l'évènement à :

ASSA ABLOY Côte Picarde  
Service Relations Clientèle marque Fichet  
6 rue des Frères Caudron  
78457 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX

- le double de la facture d'achat (ou sa copie certifiée par le Point Fort Fichet) et, le cas échéant, de la facture de reproduction de clés, émises par votre Point Fort Fichet mentionnant le nombre de clés en votre possession,
- la copie de la déclaration de vol ou de perte auprès des autorités compétentes,
- le double de la facture de remplacement du cylindre délivrée par votre Point Fort Fichet,
- le cylindre changé et toutes les clés restantes ainsi que la carte magnétique remise lors de l'achat du cylindre initial,
- les coordonnées de votre compagnie d'assurance et le numéro de contrat « multirisque habitation », contrat « vol » ou de tout autre contrat prenant en charge un tel événement,
- une déclaration sur l'honneur qu'il n'y pas eu effraction ou de tentative d'effraction depuis le vol ou la perte des clés.

### Contrôle

ASSA ABLOY Côte Picarde se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer tous les contrôles nécessaires (y compris sur site) avant la mise en œuvre du FORFAIT VOL OU PERTE DE CLES.

Toute fausse déclaration mettra fin de plein droit au bénéfice du présent FORFAIT VOL OU PERTE DE CLES et pourra donner lieu à poursuite.

### Durée du forfait Vol ou perte de clés

LE FORFAIT VOL OU PERTE DE CLES est valable pendant une durée de 10 ans à partir de la date de la facture d'achat émise par le concessionnaire Point Fort Fichet et ne peut pas être reconduite. Ce forfait n'est offert qu'une seule fois pendant cette période de 10 ans.



## Service relations clientèle 24H sur 24

Pour vous informer sur les produits, vous aider à faire face à une situation imprévue, vous dépanner de jour comme de nuit (selon disponibilités locales) : consultez notre site internet ou appelez le numéro d'information et d'assistance.

[www.fichet-pointfort.fr](http://www.fichet-pointfort.fr)

 **N°Azur 0 810 820 020**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Cachet Point Fort Fichet

**POINT FORT**  
**FICHET** 